



Extrait du memoire de Plouider

<http://memoire.plouider.infini.fr/spip.php?article166>

Le manoir de CREAC'H MELLIC

- Histoire et patrimoine
 - Patrimoine
 - Les manoirs



Date de mise en ligne : jeudi 2 mai 2013

Copyright © memoire de Plouider - Tous droits réservés

Le manoir de Creachmic (ou Creac'h Mellic)

Dans ce village de Plouider, un petit manoir et son domaine constituaient la seule exploitation. Il était la propriété d'une branche de la famille de Tromelin qui possédait également, à Plouider, La Flèche et Lancelin.

{{Familles nobles }} :

La famille de TUOMELIN ou TROMELIN ; armes : « D'argent à deux fasces de sable ». Cette famille était divisée en deux branches sur Plouider : les Tuomelin, seigneur de Lancelin, et les Tuomelin, seigneur de La Flèche.

► Couple Jacques de TROMELIN et Catherine de LAUNAY

. Jacques de TROMELIN, sieur de La Flèche et de Kerven, né vers 1610 à Plounévez-Lochrist et décédé avant février 1671, fils de Jacques de Tuomelin et de Marie de Kerliviry.

. Catherine de LAUNAY, dame de Kerven, décédée le 2 février 1671 au manoir de Creachmic en Plouider ;

. Enfants :

Paul de Tromelin, sieur de la Flèche, né vers 1640

Anne Claude de Tromelin, dame de La Flèche, née vers 1646 au manoir de la Flèche à Plouider et décédée le 8 juin 1698 au château de Guicquelleau, à l'âge de 52 ans, mariée le 16 octobre (ou février) 1673 à Plounévez-Lochrist avec écuyer Gabriel SYMON, sieur de Kerven, fils de Henry Symon et Catherine de Coetnempren : un fils Guy né le 8 octobre 1674 à Kerlouan.

► Paul de Tromelin de La Flèche et les difficultés d'un petit noble à faire face à ses obligations (d'après Louis Le Guennec) :

Alain BARBIER de LESCOET avait la charge de capitaine de la milice du pays de Lesneven et reçoit à la mi-mai 1672 l'ordre « *faire monter la garde le plus exactement possible, comme on faisoit en 1667, et donner avis en toute diligence, s'il y a quelque alarme et prévenir Messieurs les gentilshommes de se rendre, lorsqu'ils entendront le son des cloches, chacun dans leurs bourgs pour recevoir les ordres de Monseigneur le gouverneur* ». Une ordonnance du 5 juillet 1674 du duc de Chaulnes, le désigne pour être un des trois commissaires chargés de constituer les compagnies de cavalerie de la noblesse de l'évêché, après enquête préalable sur les revenus en terres nobles des gentilshommes qui doivent les composer.

Le gouverneur donne pouvoir aux commissaires d'exiger des marguilliers et fabriques de chaque paroisse le dénombrement des terres nobles contenues dans celle-ci, ainsi que leur prix de fermage ou l'évaluation des rentes que leurs propriétaires en tiraient... Certains gentilshommes font eux-mêmes leur déclaration, se défiant sans doute de celles des marguilliers. D'autres interdisent à ceux-ci d'indiquer leurs revenus, ni de mentionner leurs noms sur les états. Plusieurs se disent trop pauvres pour entretenir à eux seuls un cavalier et ils réclament de l'aide.

C'est ainsi de Paul de Tromelin de la Flèche est amené à écrire une lettre à M. de Kernao (Alain Barbier, seigneur de Kernao), le 15 septembre 1674 de sa « *maison de Creachmic* », pour lui donner « *la plaine cognoissance où mon petit pouvoir se pourra estandre, pour m'acquiter en ce que je dois pour le service de mon prince et la défense de nostre patrie. Pour y parvenir, j'espère de vostre bonne justice, une juste cotisation après que vous aurez cogny ma petite faculté* ».

{{Les premiers paysans }} :

► Sébastien LE ROUX

. Sébastien LE ROUX, fils de Yves Le Roux et Marguerite Le Gallou, né vers 1693 à Plouider et décédé le 18 août 1750 à Morizur à Plouider, à l'âge de 57 ans. Aveu du 1 octobre 1710 : « Marguerite Le Gallou, veuve Yves Le Roux, curatrice de Fiacre, Sébastien, Suzanne, Françoise et Marie : succ. Yves père + 7 ans ».

. Couple Sébastien LE ROUX et Catherine BRANELLEC

Mariage le 9 février 1728 à Plounévez-Lochrist avec Catherine Branellec, fille d'Olivier Branellec et Isabelle Quiniou, veuve de Jean Marchalant (décédé en 1722), née le 22 avril 1700 à Plounévez-Lochrist et décédée vers 1733.

Enfants : Jean (1729), Françoise (1730) et Marie (1732)

. Couple Sébastien LE ROUX et Anne DOLL

Mariage vers 1733 avec Anne Doll, fille de Tanguy Doll, née vers 1710 et décédé le 1er juillet 1740 à Créac'h Mellic, à l'âge de 30 ans.

Enfants : Alain (1734), Marguerite (1736), Jean (1738) et Jeanne (1740)

. Couple Sébastien LE ROUX et Françoise PIRIOU

Mariage le 18 octobre 1740 à Lanhouarneau avec Françoise Piriou, fille de Jacques Piriou et Marie Le Lann, née vers 1715 et décédée le 12 juin 1741 à Créach Mellic, à l'âge de 26 ans.

Enfants : Yves et Tanguy (1741).

. Couple Sébastien LE ROUX et Guillemette LE TIGREAT, née vers 1713 et décédée le 5 avril 1743 à Créach Mellic, à l'âge de 30 ans.

Une fille Jeanne, née en 1743

. Couple Sébastien LE ROUX et Françoise ROSEC (ou Le Rosic, dans l'acte de décès de Sébastien).

Mariage le 14 juin 1743 à Plouider avec Françoise Rosec, fille de Jérôme Rosec et Marie Calvez, née vers 1715 et décédée le 30 août 1750 à Morizur en Plouider, à l'âge de 35 ans.

Enfants : Jean (1744), Françoise (1745), Guillaume (1747), Jeanne et Alain (1748).

► Couple Hervé GODEFROY et Marie Françoise RICHOU

Inventaire après décès des 27 au 29 avril 1773 : Marie Françoise Richou, veuve de défunt Hervé Godefroy, demeurant à Créachmic ; Fortune estimée = 907 Livres 18 sols.

Hervé GODEFROY, fils de Jean Godefroy et Louise Abjean, né le 2 octobre 1727 au bourg de Lanhouarneau et décédé le

Marie Françoise RICHOU, fille de Charles Richou et Marie Le Guell, née le 10 février 1734 à Ploudaniel et décédée le

Mariés le 31 juillet 1759 à Ploudaniel

Un enfant Allain décède le 9 février 1772 au manoir de Créac'h Mic, à l'âge de 3 ans.

► Couple Lucas BARS et Guillemette LEOST

Inventaire après décès des 10 et 11 septembre 1778 : Lucas Bars, époux de Guillemette Léost, demeurant à Creachmellic ; Fortune estimée = 1.260 Livres 10 sols 9 deniers.

Luc BARZ, né le 31 janvier 1728 à Plounévez-Lochrist, fils de Yves Barz et Catherine Galliou,

Guillemette LEOST, de Kervasdoué en Plouider, veuve de Yves Grall (décédé le 25 avril 1754 à Kervasdoué), décédée le 9 janvier 1786 à Kermaria en Trémaouézan.

Mariage le 2 juillet 1755 à Plouider

► Couple Yves MADEC et Marie DERRIEN

Inventaire après décès du 2 au 10 juillet 1787 : Yves Madec, époux de défunte Marie Derrien, demeurant au manoir de Créachmic ; Fortune estimée = 5.005 Livres 9 sols - Dettes =450 Livres.

Yves MADEC, fils de François Madec et Catherine Abyven, veuf de Anne LE BORGNE, fille de Yves Le Borgne et Françoise Le Moan (mariage le 16 juillet 1760 à Goulven, décédée le 12 avril 1764 à Guillétre, à l'âge de 20 ans), né le 13 décembre 1735 à Plouider et décédé le 23 mars 1787 à Creachmic en Plouider.

Marie Jeanne DERIEN, fille de François Derien et Marie Coat, née le 26 avril 1743 à Ploudaniel et décédée le 23 juillet 1779 à Créach Miq en Plouider.

Mariage le 21 novembre 1764 à Saint-Méen.

Enfants : François (1766), Marie (1767), Jean Marie (1769), François (1770), Catherine (1771), Anonyme (1773), Marie Françoise (1773), Yves (1776), François (1777) et Anne (1779).

► Couple Hervé SIMIER et Marie MADEC

Hervé SIMIER, fils de Sezny Simier et Marie Castel, né le 12 juillet à Ploudaniel et décédé le 15 décembre 1822 à Saint-Méen. Il est conseiller municipal en 1806 à Saint-Méen où il s'est installé après le décès de son épouse.

Marie MADEC, fille de Yves Madec et Marie Derrien, née le 1er août 1767 à Créach Mellic en Plouider et décédée le 31 août 1804 à Créac'hmic en Plouider (morte à la naissance du dernier enfant, lui-même mort-né).

Mariés le 31 juillet 1787 à Saint-Méen

Enfants nés à Créac'h Mic : François (1788), Anne (1791), Yves (1792),... Marie (1802), Anonyme (1804).



Une expédition de "chauffeurs" en 1797

Dans son étude de la carrière de Jean Bergot, maire, puis juge de paix à Plouider pendant la Révolution, Louis Elegoët a retrouvé une de ses interventions au village de Créac'hMellic après l'attaque d'une famille par un groupe de voleurs ("Ancêtres et Terroirs").

Au début du mois de février 1797, Jean Bergot, juge de paix, apprit par la rumeur publique que l'unique maison d'un hameau reculé de Plouider, Créac'hmellic, avait été attaquée au cours de la nuit du 4 au 5 pluviôse an V (24-25 janvier 1797). Il s'y « transporta » accompagné de son greffier et du chirurgien lesnevien Jean-Marie Souffès-Després. La maison abritait huit personnes : Alain Creignou, 68 ans, et sa femme Marie Letty, leur fille Marie et leur gendre Yves Saliou, les trois jeunes enfants de ces derniers et un domestique, âgé de 12 ans, Jean Cornily.

Le chirurgien commença par examiner les pieds d'Alain Creignou pour constater que la plante, le petit doigt et le talon du pied gauche étaient brûlés au point que celui-ci ne pourrait vaquer à ses affaires pendant deux mois. Il

aboutit à la même conclusion pour Yves Saliou dont la partie externe du pied droit était fortement marquée par le feu. Examinant les lieux, de son côté, Jean Bergot vit que plusieurs huches « rompues et démantibulées gisaient au grenier, au-dessus de la cuisine ». Après ces constatations, le juge de paix - officier de police se mit à interroger, séparément, chaque membre de la famille. Alain Creignou, fortement choqué, était couché et s'exprimait d'une voix plutôt faible. Il s'avéra qu' « à la nuit fermante » - e serr an noz - le petit domestique ouvrit la porte, du côté du midi, après avoir entendu le chien aboyer. Aussitôt pénétrèrent dans la maison sept à huit d'hommes. L'un d'entre eux, que les autres appelaient « capitaine », était haut d'environ 5 pieds (1,62 mètre), avait bonne mine, était vêtu de bleu et portait une longue culotte d'étoffe et des souliers. Les autres avaient également des souliers aux pieds et portaient les uns, des bonnets, les autres des chapeaux. Ils s'exprimaient en français.

Rapidement, ils ordonnèrent aux Creignou et autres de s'introduire dans les lits-clos où ils furent ligotés et eurent les yeux bandés, à l'exception du plus jeune des enfants qui avait 3 ans. Puis, les intrus en tirèrent le grand-père qui reçut force coups de poings et de bâtons, avant qu'on lui mît les pieds au feu de l'âtre. Malgré ce supplice, il persista à dire qu'il n'avait pas d'argent. Son gendre Yves Saliou subit le même sort et ne parla pas davantage. Quand vint le tour de Marie Creignou, les bandits recoururent à une autre méthode. On lui demanda de s'agenouiller afin de demander pardon à Dieu avant de mourir, cependant qu'on lui mettait une corde au cou. Après cette mise en scène, qui ne donna aucun résultat, quelqu'un proposa que l'on fit parler le jeune domestique. On lui mit un couteau sur la gorge et à ce moment, tremblant, celui-ci déclara qu'il avait vu quelques jours plus tôt « un pochon de pièces de monnaie » entre les mains d'Alain Creignou.

Peu de temps après, les Creignou, plus terrorisés que jamais, entendirent les coups de hache s'abattre sur les huches et les grains se déverser sur le plancher du grenier. Une bourse de laine et une autre de toile furent découvertes dans le blé noir. Après quoi, les malfaiteurs entreprirent un pillage en règle de la maison. Tout les intéressait : chemises, gilet, chapeaux, turban de mouchoir rouge, bonnet de Ségovie, rasoirs, miroirs, « fusil en forme de mousqueton avec tout ce qu'il y avait de poudre et de plomb », chandelles de cire jaune, mouchoirs, bague d'argent, veste de drap... Enfin ces bandits, qui n'étaient nullement pressés, mirent la marmite sur le trépied pour faire cuire « une écuellée et demie de beurre », avant de quitter les lieux vers deux heures du matin. L'ensemble de l'opération avait par conséquent duré une bonne demi-douzaine d'heures. On ne sait si ces malfaiteurs furent découverts et arrêtés. Quoi qu'il en soit, il est certain qu'ils appartenaient à une catégorie de voleurs bien connus, qu'on appelait « chauffeurs », qui profitèrent du désordre pour attaquer les maisons isolées sous le Directoire et au début du Consulat.

{{Des ventes de la ferme au XXème siècle

► La Dépêche de Brest, du mardi 5 mai 1891.

A vendre en l'étude de Me Barjou, notaire à Lesneven, le 26 mai 1891 à midi

Deuxième lot :

En les communes de Plouider et Saint-Méen, la ferme de Créach-Mic, contenant 25 ha. 86 a. 26 c., louée jusqu'en 1900, 910 fr. l'an, 1.000 fr. de commission, à recevoir en 1892, et contributions.

Mise à prix : 27.000 francs.

► La Dépêche du dimanche 14 août 1921

Vente de biens de mineurs, en l'étude et par le ministère de Me Bertheau de Chazal, notaire à Brest, rue Jean Macé, 31, le lundi 29 août 1921, à une heure et demie de l'après-midi.

Le manoir de CREAC'H MELLIC

Désignation des biens à vendre :

Premier lot, en les communes de Plouider et de Saint-Méen

La ferme de Creachmic, d'une contenance totale de 25h. 86a. 26 c.

Mise à prix : 52.000 francs.